

attribuera qu'au d&at que nous avons de voir les candidats reprocher dans les affaires, par tous les moyens à leur portée la juste influence qui leur appartient. Nous pensons que quel qu'ils soient de plus accordés à Mr. Ogden n'auraient pas dû entrer dans la balance, pour faire rejeter l'occasion de ressaisir cet ascendant, d'autant plus qu'il n'aurait peut-être seroit moins scorpuleux.

Ce qu'il y a de fort acceptable dans la nouvelle c&est que Mr. Bagot est véritablement en chemin de nous donner le gouvernement responsable dont jusqu'ici nous n'avons eu que le fantôme. Attendons la suite pour en dire davantage.

IMPORTANT.

HOTEL DU GOUVERNEMENT
Kingston 13 Sept. 1842

Monsieur,
Ayant pris en ma plus attentive & sérieuse considération les concessions qui ont eu lieu entre nous, je me f&ens toujours la même idée d'inviter la population d'origine française en cette Province à prêter son aide et sa coopération sincère à mon gouvernement; c'est pourquoi je n'ai pas attendu le résultat de vos déclarations; mais, au contraire, j'ai considéré jusqu'où il m'est possible de rencontrer les vues de ceux qui ont la confiance de cette partie de la population, de manière à rendre leur accession au gouvernement satisfaisante pour eux-mêmes, et de la faire accompagner en même temps de cette confiance mutuelle qui peut seule la rendre permanente et saine.

J'en suis donc venu, et cela non sans difficulté, à la conclusion de consentir, pour un tel objet, à la retraite du Procureur Général M. Ogden, de l'office qu'il possède maintenant, étant bien entendu qu'il lui sera fait une allocation (provision) égale à ses longs et fid&es services.

Cette retraite me met en état de vous offrir la situation de Procureur général pour le Bas-Canada, avec un siège dans mon Conseil Exécutif.

L'office du Solliciteur général du Bas-Canada a été tenu vacant depuis longtemps dans l'espérance de quelque arrangement qui aurait pu aider à l'objet que j'ai toujours eu en vue; et je serai fort aise de prêter l'oreille à la suggestion que vous pourriez me faire du nom d'un Monsieur d'origine Britannique dont la coopération dans le gouvernement nous aidera dans l'accomplissement de l'objet qui nous est commun.

J'ai soigneusement et sérieusement considéré le désir que vous avez exprimé d'avoir dans votre adhésion à mon gouvernement l'adjonction d'un nombre suffisant d'appuis pour assurer la confiance de ceux dont vous représentez les intérêts. Je trouve qu'on peut faire accord avec vous un de mes plans pour l'avantage du Bas-Canada, savoir: la distribution d'une partie de la population front&ère sur une plus grande étendue de territoire.

On m'a donné M. Girouard comme un monsieur possédant des facultés administratives d'un ordre élevé, et, en même temps la confiance de ses compatriotes.

Il peut considérablement aider à l'avancement de l'objet que j'ai eu en vue à cet égard; et je me suis en conséquence déterminé, si je pouvais réussir à vous induire à accepter ma proposition à lui offrir la situation maintenant occupée par Mr. Davidson, avec un siège dans le conseil; étant entendu que ce monsieur sera pourvu d'une manière convenable à ses justes prétentions; et que M. Girouard obtiendra de quelque part (Some Constancy) un siège dans l'assemblée.

Je me suis en outre déterminé à offrir le poste confidentiel de greffier du Conseil à quelque Monsieur de votre recommandation, et je sugg&erai que la réputation dont jouit M. Morin, ou M. Parant, désignerait ces Messieurs comme se trouvant peut-être parmi les personnes les plus propres à votre recommandation.

Le désaccord de M. Baldwin avec le gouvernement étant venu principalement de son désir d'agir de concert avec les Représentants de la partie Française de la population, et ce désaccord étant, comme l'esp&re heureusement disparu, je serai disposé à profiter de ses services.

M. Draper m'a offert la résignation de son office. Je regretterai toujours la perte de l'assistance qu'il m'a toujours donnée, et sentirai l'obligation impérieuse de considérer ses réclamations auprès du gouvernement, à la première occasion qui s'offrirait de les reconnaître convenablement. Cela laissera l'office de Procureur Général, avec un siège dans le Conseil, à ma disposition, et je suis prêt à l'offrir à M. Baldwin.

L'absence de M. Sherwood me prive de l'occasion de m'assurer jusqu'où quel point il pourrait être disposé à accéder à cet arrangement, ou de

connaître s'il est prêt à remplir une des conditions de sa nomination en obtenant un siège dans l'assemblée. La disposition de son office doit être laissée comme matière à considération future.

D'après la connaissance des sentiments qu'entretenaient tous les Messieurs qui composent maintenant mes conseillers constitutionnels, je ne vois aucune raison de douter qu'on ne put sur la base de cette proposition former un conseil fort et uni. Dans cette persuasion je suis allé jusqu'aux dernières limites pour rencontrer vos demandes et y satisfaire, et si, après une telle ouverture, je trouve que mes efforts pour assurer la tranquillité politique du pays sont sans succès, il me restera au moins la satisfaction de sentir que j'ai ép&usé tous les moyens que le désir le plus ardent de accomplir ce grand objet, m'a mis en état d'imaginer. J'ai l'honneur d'être, Monsieur, Votre ob&issant et Très fid&le serviteur.

CHARLES BAGOT.
L. H. LAPOSTOLLE, Sec. M. P. F.

Second concert de Messieurs Nagel et Nourril.
Ces deux artistes se sont surpassés hier au soir; c'est tout ce qu'on peut dire à leur louange car nous n'avons pour évaluer leur talent qu'eux-mêmes pour point de comparaison. Nagel a été ce qu'il est toujours, PARFAIT; plus on l'entend, plus on l'admire, et moins on comprend qu'il puisse avoir des égaux. Quant à Nourril, nos conf&ères ont annoncé officiellement qu'une grave indisposition l'avait empêché de chanter comme il peut le faire ordinairement, mais nous n'en croyions rien tant il nous avait plu, jusqu'à ce que nous l'ayons entendu hier dans son premier morceau de: Ah quel plaisir d'être soldat, qu'il a exécuté de manière à nous faire croire pour la première fois qu'il avait pu véritablement être disposé lors de son débat. Chaque nouvelle pièce a donné l'occasion d'applaudir à son chant tour-à-tour grave, incisif, enjoué mais toujours animé et de bon goût. La suite de ces deux virtuoses éminents chacun dans sa spécialité laissera chez tous ceux qui ont eu le bonheur de les entendre un souvenir qui les rendra difficiles envers les autres artistes qui se risquent encore sur nos bords.

NOUVELLES.—Nous apprenons qu'en conséquence du déshonneur qu'ont éprouvé nombre d'amateurs que les mauvais temps a empêché d'assister à la dernière soirée qui se trouva cependant fort bien composée vu la circonstance, MM. Nagel et Nourril donneront un troisième et dernier concert d'adieu vendredi de la semaine prochaine.

On apprendra sans doute avec plaisir aussi que ces deux artistes exécuteront demain dimanche, pendant le service de mariage, un morceau d'ensemble à la cathédrale. Mr. Nagel jouera un thème sur son divin violon d'un grand et la belle voix de son compagnon fera retentir les voûtes d'accents inaccoutumés, pendant l'effort. Il sera fait à cette occasion une quête pour les pauvres.

LORD ASHBURTON EST QUELQUEFOIS NAIF. Dans la correspondance au sujet du traité anglo-américain on voit que Lord Ashburton donne pour raison de céder aux Etats Unis une partie du territoire canadien habité par des sujets britanniques, que ces populations ou leur proximité des frontières doivent préférer les institutions républicaines à celles qui régissent le reste des possessions britanniques et qu'en conséquence on peut les adjoindre aux Etats-Unis sans scrupule comme sans inconvénient.

Si cette conséquence est juste il se pourrait faire que par la suite on l'appliquât à la population au nord de St. Laurent; si la goût pour les institutions républicaines suffit pour les faire adopter, la domination britannique pourra reculer bien vite vers le pôle.

Dans notre précédent numéro nous avons annoncé la réapparition de la Minerve. Voici quelques extraits de son premier article éditorial:—

En nous lançant du nouveau dans l'arène de la politique, nous ne nous faisons point illusion sur les circonstances dans lesquelles se trouve le pays. Comme journaliste, interpr&te de l'opinion publique, nous sentons profondément que nous ne devons pas nous occuper qu'il nous conviendrait de prendre, quelle responsabilité est attaché à nos écrits.

Nous saurons donc défendre nos justes droits sans forfaire à nos devoirs.

Nous déclarons que la Minerve respectera toujours la vie privée des individus; mais que leur vie politique sera, par elle, traduite ou tributaire de l'opinion publique, sans aucun égard, sans aucune exception. Elle combatera ses ennemis, comme elle l'a toujours fait, sans crainte et avec sincérité. Elle n'ép&argnera rien pour promouvoir nos intérêts, pour se rendre utile, intéressante, et pour mériter la confiance du public.

Afin d'effectuer dignement notre entreprise, nous en appelons à nos compatriotes; nous en appelons à leur amour de la justice et des institutions libres pour inviter leur appui, pour nous l'assurer. Tout en nous occupant des affaires politiques du Canada, nous consacrerons aussi quelquefois nos colonnes à la politique étrang&re, aux nouvelles les plus récentes, à la littérature, au commerce, et surtout à l'agriculture.

Le pays renferme des ressources immenses pour le commerce et l'industrie dans toutes ses branches; mais si les Canadiens n'ont pas leur juste part dans l'administration des affaires du gouvernement, s'ils sont livrés à la rapacité, au monopole, si les obstacles apportés au développement de l'industrie ne sont point détruits, si à la place de la justice, de l'équité, du partage que l'arbitraire et la tyrannie, qui tue toute amélioration, si l'éducation n'est pas efficacement encouragée, si enfin, le seul moyen de ramener le pays à la tranquillité doit être encore productive de ception, tout malheureuse contrée, arrêtée dans la marche du progrès à des perfectionnements, continué d'être privée de la jouissance de ses avantages généraux.

Pour relever cette partie importante des possessions britanniques de son état de langueur, et pour remédier aux abus qui la tourmentent, il faut quelque chose de plus puissant, de plus efficace que les mesures coercitives. Il est donc du devoir du gouvernement colonial de travailler généralement à faire oublier toutes les haines, toutes les ressentiments secrets, et tous les restes déplorables de nos désordres civils.

Enfin, animés du désir de nourrir dans le sein de nos compatriotes l'amour du P&dre et de la liberté, nous défendons, sans relâche, les droits de la patrie, de nos enfants; notre langue, nos mœurs et nos usages. Nous nous opposerons à l'arbitraire de tout notre pouvoir, non par des préjugés, des passions et la vengeance, mais en prenant pour égide et pour guide, la vérité et la modération.

OUTRAGE A LA RELIGION.

Il paraît que plusieurs des Croix plantées l'an dernier au mont St. Hilaire par les soins et la sollicitude de Monseigneur de Nancy viennent d'être arrachées et brisées, par des dragons de St. M. stationnés à Chamblé. On ajoute même que des soldats sont entrés dans l'une des chapelles, y auraient trouvé du vin destiné au saint sacrifice, et l'auraient lui sur l'autel même. On dit que le colonel du régiment fait toutes les démarches nécessaires pour découvrir les coupables.—(Minerve)

ANNONCES.

Aide-toi le ciel t'aidera.

POELES, POELES, POELES.

VENDRE chez le soussigné à très bon marché 2000 arg&nt comptant des po&les de St. Maurice, et d'Essex.

Ed. TIVIERGE.

Rue Craig, F&ulbourg St. Roch. Québec, 8 Septembre, 1842.

LOUIS LEMOINE ARMURIER-M&CANCIEN,

Rue St. Jean No. 40 Haute Ville.

INFORME respectueusement ses amis et le public en général qu'il vient de recevoir et qu'il offre à des prix très-mod&rés un assortiment de FUSILS et ACCESSOIRES EN GLASSE; le tout bien fait et en excellent ordre.

Il se charge de faire ex&cuter en Angleterre et sous sa propre direction toutes espèces d'armes et d'autres articles en son genre. Les personnes qui désirent lui confier quelque commande sont priées de les lui faire parvenir avant le 25 Septembre prochain. Québec Août 1842.

A VENDRE.

PAPIRS PEINTS

De J. H. DUFOUR et LE ROY de PARIS.

PAUL ET VIRGINIE, paysage gravé en trente feuilles au papier grand Raisin, et quelques pièces de Jourd&e.

P. GINGRAS, Junr.

De Lamontagne, No. 11. Québec, 10 Septembre 1842.